

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°082-2024- VOIRIE : ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT : Stationnement d'un porteur de 19 tonnes au 15 Allée de la Gravière

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
Vu la demande de la S.A.S Michel VISY en date du 19 août 2024
Considérant que pour assurer le bon déroulement d'un déménagement au 15 allée de la Gravière, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

Article 1 :

La durée de la réglementation s'applique uniquement le jeudi 10 octobre 2024 de 6 heures à 18 heures.

Article 2 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public au droit du 15 Allée de la Gravière selon les restriction suivantes :

- stationnement du camion de déménagement au droit du 15 Allée de la Gravière, avec emprise sur le trottoir et sur la chaussée
- préservation de la circulation et du stationnement des secours

Article 3 :

La circulation sera gérée par alternat

Article 4 :

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur, elle sera mise en place et maintenue par la S.A.S Michel VISY.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6

: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise S.A.S Michel VISY, ZI de Sistrière 2, Rue Félix DAGUERRE 15000 AURILLAC
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur –Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 04 septembre 2024

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE

